


**Bureau syndical du  
13 octobre 2022**

**DELIBERATION N° 2022-10-073**  
**Autorisation de signature du marché de prestations de MOE et d'OPC pour la  
construction de la recyclerie principale - Secteur CAPA**

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt-deux, le 13 octobre, à dix heures, le bureau syndical convoqué le 07 octobre par le Président, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Georges GIANNI, Président de séance. Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
25	16	18	
<b>Présents :</b> GIANNI Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MICHELETTI Vincent, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne, LACOMBE Xavier, NEGRONI Jérôme, SAVELLI Pierre, VIVONI Ange-Pierre, CICCADA Vincent et GUIDONI Pierre.			
<b>Pouvoirs :</b> MAURIZI Pancrace (a donné pouvoir à POLI Xavier) et POZZO DI BORGO Louis (a donné pouvoir à SAVELLI Pierre).			
<b>Absents :</b> MARCHETTI François-Marie, MARIOTTI Marie-Thérèse, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGGRI Leslie et GRAZIANI Frederick.			
Certifié exécutoire,  après transmission en Préfecture le : 18/10/2022 et de la publication de l'acte le : 18/10/2022			
			 <p>Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint  Vincent ANDREI</p>

Monsieur le Président expose,

Une consultation pour la passation d'un marché de prestations de Moe et d'OPC pour la construction de la recyclerie principale sur le territoire de la CAPA a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen avec une date limite de remise des offres fixée au 26 septembre 2022.

Ce site sera composé d'une recyclerie principale, devant répondre à une activité de gros volume à laquelle seront associés un supermarché inversé ainsi qu'une zone destinée à la prise en charge des collectes des textiles.

Il s'agit d'un marché ordinaire qui sera réglé par un prix global et forfaitaire (forfait de rémunération).

La part de l'enveloppe prévisionnelle du maître de l'ouvrage affectée aux travaux est fixée à 3 000 000,00 € HT.

La durée prévisionnelle d'exécution des prestations est de 42 mois. La durée prévisionnelle d'exécution des travaux est estimée à 18 mois.

La commission d'appel d'offres a examiné les offres déposées le 13 octobre 2022 au vu des critères suivants :

1-Prix des prestations sur la base de la DPGF : 30.0

2-Valeur technique : 70.0

2.1-Perception du projet et dispositions proposées par le candidat : 35.0

2.2-Description de l'organisation avec organigramme, le niveau des intervenants décliné en spécialité, la répartition des missions en de cotraitance et/ou de sous-traitance. Description du processus et modalités d'interventions, planning d'exécution détaillé : 20.0

2.3-présentation des projets de même nature réalisés par le candidat, la liste des intervenants dédiés avec leur CV et leur expérience, le détail des interventions par mission : 15.0

**Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles du marché de prestation de Moe et d'OPC pour la recyclerie de la CAPA avec le groupement NALDEO/BLASINI/PLAN.NET qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard de son montant et de sa valeur technique.**

**Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :**

Vu les articles L.5111-1-1 et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-12-098 du 16 décembre 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Vu la délibération n°2022-05-025 du 20 mai 2022 portant élection de la commission d'appels d'offres,

Considérant l'intérêt pour le SYVADEC de conclure ce marché,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

**A l'unanimité :**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles du marché de prestation de Moe et d'OPC pour la recyclerie de la CAPA avec le groupement NALDEO/BLASINI/PLAN.NET qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard de son montant et de sa valeur technique,
- Autorise le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires votés.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

Don Georges GIANNI

*La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.*

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20221013-2022-10-073-DE  
Date de télétransmission : 18/10/2022  
Date de réception préfecture : 18/10/2022